



TRANSMIS LE 7/04/2025
REÇU LE 7/04/2025
AFFICHÉ LE 8/04/2025
NOTIFIÉ LE 8/04/2025
PUBLIÉ LE 8/04/2025
EXÉCUTOIRE LE 8/04/2025

2025/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025 DÉLIBÉRATION N°27

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24SC74 – PRESTATIONS DE TRANSPORT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (Lots n°1 et n°2).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoins au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA, Irène CORNUAU, Philippe CHANIAUD.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillère Municipale (*) : Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Bruno DE CARLI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Stéphane AUBOIN : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Florent BATIER : Océane USTASE.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Pasionaria ENEDAGUILA.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°27 du CM en date du 27/03/2025-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025 DÉLIBÉRATION n°27

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24SC74 – PRESTATIONS DE TRANSPORT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (Lots n°1 et n°2).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des prestataires extérieurs chargés d'assurer le transport des franconvillois notamment les enfants des écoles et des accueils de loisirs lors de déplacements intra-muros et hors commune,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE le 20/01/2025, au BOAMP le 18/01/2025 et sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution des accords-cadres pour les prestations de transport des services municipaux – Lot n°1 Déplacements intra-muros et Lot n° 2 Déplacements hors commune (n°24SC74),

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour les lots n° 1 et n°2,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 mars 2025 attribuant les accords-cadres aux sociétés CM TOURS (Lot n°1 Déplacements Intra-muros) et AUTOCARS JAMES (Lot n°2 Déplacements Hors commune),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres de services,

APRES l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 19 mars 2025 et de la Commission Ressources et développement en date du 13 mars 2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la Commande Publique

Question n°27 du CM en date du 27/03/2025-P2/2

Article 1^{ER} : AUTORISE Monsieur le maire à signer les accords-cadres relatifs à des prestations de transports pour les services municipaux de la Ville avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 – Déplacement Intra-muros : CM TOURS sise 149 rue des Feugeres – 78630 ORGEVAL pour un montant maximum annuel de 85 000€ HT soit 93 500€ TTC (TVA à 10%) ;
- Lot n°2 – Déplacements Hors commune : AUTOCARS JAMES sise 64 rue du Fossé Blanc – 92230 GENNEVILLIERS pour un montant maximum annuel de 100 000€ HT soit 110 000€ TTC (TVA à 10%).

Article 2 : Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Les accords-cadres sont reconduits tacitement jusqu'à leurs termes. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
 Xavier MELKI
 Maire de Franconville la-Garenne
 Conseiller régional d'Île-de-France



À L'UNANIMITÉ des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutaire

Le 8 avril 2025

Par délégué
 L'Adjoint au Maire



Madame Jeanne Charrière-Cugno

Acte à classer

DL27032025Q27

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-07T17-34-50.00 (MI260330111)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20250327-DL27032025Q27-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 24SC74 - PRÉSENTATIONS
DE TRANSPORT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE
- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
LES ACCORDS-CADRES (Lots n.1 et n.2).

Date de décision : 27/03/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. marchés sur appel d'offres
1.1.2.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 27 - CP - 24SC74 Lot 1 et Lot 2
Vdéf.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/04/25 à 17:34

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 07/04/25 à 17:34

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 07/04/25 à 17:39